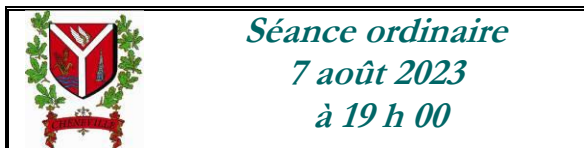


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 7 août 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 7 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2023-08-148

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-149

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal des séances du 3 juillet 2023;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Madame la conseillère invite les citoyens à la Journée de l'Environnement qui aura lieu à la Station de pompage le 19 août prochain, de 10h à 14h. Il y aura une navette d'autobus électrique qui amènera les gens sur les lieux de l'activité, possibilité de tests d'eau pour les gens qui ont un puits (\$), on parlera du compostage (démonstration d'une machine électrique et d'autres options). De plus, le repas sera servi à tous. On espère y voir les gens en grand nombre!

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de juillet 2023.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2023-08-150

Autorisation paiement de facture – Lavergne et Fils Excavation – Travaux montée Bédard

ATTENDU QUE des travaux (ajout de gravier, creusage de fossés et réparation de sillons) ont été nécessaires dans la montée Bédard suite aux pluies diluviennes du début juillet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a reçu la facture au montant de 7 371.45 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 8 475.31 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée aux comptes #02-32000-621 et # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2023-08-151

Autorisation paiement de facture – CIMA + – Définition des besoins pour éclairage projet parc Robert-Latour

ATTENDU l'adoption de la résolution #2023-04-068 par laquelle la municipalité octroie le contrat à CIMA+ pour l'évaluation et la validation des options d'éclairage et des estimations des coûts du projet en vue de l'élaboration des plans et devis pour le projet «Éclairage et aménagement des terrains du parc Robert-Latour»;

ATTENDU la réception de la facture #22312480 au montant de 1 850.78 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 2 127.94 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte #03-61081-000 et financée en partie par le surplus affecté au projet des infrastructures sportives et en partie par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2023-08-152

Autorisation paiement de facture – Servitech - Tenue à jour du rôle d'évaluation et maintien d'inventaire

ATTENDU la réception de la facture #41827 pour la tenue à jour du rôle d'évaluation et le maintien d'inventaire, au montant de 12 998.43 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture précitée pour un montant de 14 944.94 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2023-08-153

Offre de services – Routeurs pour télémétrie système d'aqueduc

ATTENDU la réception internet de mauvaise qualité à la station de pompage et aux bassins;

ATTENDU QUE l'internet par fibre a été récemment installé pour résoudre la problématique de perte de signal;

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire installer des routeurs programmés pour notre système de télémétrie;

ATTENDU QU' Automation RL propose ses services pour la fourniture, l'installation et la programmation de 3 routeurs au montant de 4 200.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services d'Automation RL pour un montant de 4 828,95 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-41300-335 et payée par le surplus affecté à l'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2023-08-154

**Demande d'autorisation d'un PIIA – 86-88 rue Principale –
Affichage et rénovation**

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 86-88, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QUE des demandes de permis de rénovation et d'affichage ont été reçues par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné les demandes et recommande au Conseil d'accepter l'émission des permis demandés, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de permis de rénovation et d'affichage au matricule # 1683-85-1677.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2023-08-155

Demande d'autorisation d'un PIIA - 91 rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 91, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis de remblai/déblai a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission du permis demandé, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de remblai/déblai au matricule # 1683-85-6266.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2023-08-156

Demande d'autorisation d'un PIIA - 92 rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 92, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis de rénovation a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission du permis demandé, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule # 1683-85-1744.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2023-08-157

Rémunération du personnel électoral – Élection partielle 2023

ATTENDU QU' une élection partielle doit avoir lieu suite à la démission du conseiller #1;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités CL.R.Q., C.E-2.2, le Conseil de la municipalité de Chénéville peut établir un tarif de rémunération pour son personnel électoral;

ATTENDU QUE le tarif de rémunération de 2021 sera indexé de 6,4%;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte le tarif de rémunération du personnel électoral;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-14000-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2023-08-158

Autorisation dépôt demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Projets communautaires

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter un projet, *Projet d'admissibilité au Centre St-Félix-de-Valois*, au ministère de l'Emploi et Développement social Canada du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, volet projets communautaires;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue des équipements visés;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2023-08-159

**Autorisation signature contrat – Groupe de musique et chansonnier
– Fête nationale 2024**

ATTENDU QUE le conseil désire encore organiser une activité avec spectacle de musique dans le cadre de la Fête nationale 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
Et résolu que

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadioux, et la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à signer le contrat avec le groupe de musique et le chansonnier choisis pour la Fête nationale 2024;

QU',

Un acompte de 30 % du montant de l'estimation soit donné afin de réserver le groupe de musique, le chansonnier, incluant la sonorisation et l'éclairage;

QUE,

La dépense soit prise au compte #02-70194-447 et soit financée par le budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2023-08-160

Embauche – Préposée à la bibliothèque

ATTENDU QU' à la suite du départ pour le cégep de l'employée Noémi Doucet, il est nécessaire de lui trouver un remplaçant;

ATTENDU QUE la responsable de bibliothèque propose l'embauche de Krystel Parent pour la remplacer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville procède à l'embauche Krystel Parent à titre de préposée à la bibliothèque pour environ 1.5 heure par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2023-08-161

Autorisation changement de cycle de payes

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe propose de convertir le cycle de paye de la municipalité qui est présentement aux deux semaines vers un cycle de paye à la semaine, lequel facilite le travail de l'administration notamment en ce qui concerne la vérification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le changement du cycle de paye.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2023-08-162

Autorisation affichage poste – Chargé de projet – Projet de diversification des usages de l'église Saint-Félix de Valois

ATTENDU QUE la municipalité désire collaborer avec la Paroisse Saint-Félix de Valois pour un projet de diversification de l'église, laquelle est citée patrimoniallement;

ATTENDU QU' il est nécessaire de trouver un candidat pour coordonner la réalisation de mandats d'études, de plans d'action et d'exercices de consultation nécessaires au projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
Et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du poste de Chargé de projet dans le cadre du projet de diversification des usages de l'église Saint-Félix de Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2023-08-163

Adoption des premiers projets de règlements d'urbanisme (permis et certificats et zonage)

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a adopté le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-060 et le règlement de zonage 2016-061, entrés en vigueur le 25 octobre 2016;

ATTENDU QUE le conseil désire encadrer les établissements d'hébergement touristiques dans les résidences secondaires;

ATTENDU QUE le Conseil désire également encadrer l'usage fermette dans le périmètre rural;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le premier projet de règlement #2023-115 modifiant le règlement sur les permis et certificats et le règlement de zonage afin d'encadrer les établissements d'hébergement touristique et les fermettes;

QU',

Une séance de consultation publique pour expliquer les changements apportés par les modifications aura lieu le 31 août 2023 de 10h à midi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2023-08-164

Présentation et avis de motion règlement #2023-116 relatif à l'occupation du domaine public

Madame la conseillère Sylvie Potvin se retire de la décision sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU la résolution #2023-05-094 par laquelle le conseil municipal autorise la fermeture temporaire de la rue Pilon pour la période du 8 mai au 11 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'encadrer l'utilisation du domaine public municipal;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des modalités d'occupation du domaine public, principalement à des fins de terrasses;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement est faite séance tenante;

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame Danielle Meunier que, lors d'une séance ultérieure, le règlement #2023-116 relatif à l'occupation du domaine public sera adopté.

5.16. 2023-08-165

Autorisation d'achats et acceptation offres de services – Projet du Parc Chéné

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville, a reçu une subvention au montant de 100 000.00 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînées (PRIMADA) et possède une somme de 50 000\$ affectée à ce projet;

ATTENDU QUE la liste détaillée des coûts du mobilier urbain et des luminaires du projet, des frais inhérents à leur installation ainsi que la construction d'un abri solaire (gazebo) a été soumise au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat du mobilier urbain et des luminaires inclus dans le projet et accepte les frais inhérents à leur installation ainsi que la construction d'un abri solaire (gazebo);

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61083-000 – Projet PRIMADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. 2023-08-166

Offre de services – Loisir Sport Outaouais – Plan de développement en loisir

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a procédé à l'embauche, en janvier dernier, d'une permanence en loisir, dans le cadre d'un projet commun avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;

ATTENDU QU' il est nécessaire qu'un plan soit élaboré afin de guider la direction générale dans la gestion de la nouvelle ressource et permettre aux élus de suivre la réalisation des actions et des impacts du temps investi par son Service des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le début d'une démarche avec Loisir Sport Outaouais (LSO) menant vers un plan de développement en loisir qui sera effectif en 2024 et 2025;

QUE,

En entérinant cette résolution, la Municipalité s'engage à prioriser cette démarche dans le développement du loisir public de sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.18. 2023-08-167

Autorisation dépôt demande d'aide financière – PAVL, volet Accélération – Réhabilitation des montées Dinel et Vinoy Est

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
✓ L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Krystelle Dagenais, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'autorisation de vente de garage – Projet éducatif

2023-08-168

Demande d'autorisation de vente de garage – Projet éducatif et écologique

ATTENDU QU' un groupe de jeunes, sous supervision parentale, désirent organiser une vente de garage le samedi 12 août prochain dans le stationnement de l'épicerie Métro;

ATTENDU QUE le but de cette vente de garage se veut d'éduquer les jeunes à l'importance de redonner aux suivants et de donner une seconde vie à leurs objets dont ils ne veulent plus, donc elle a un but pédagogique et écologique;

ATTENDU QUE les organisateurs aimeraient que les gens qui le désirent se joignent à eux afin d'en faire un grand événement rassembleur;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage #2016-061, les ventes de garage ne sont autorisées que durant les grandes fins de semaine avec jour férié, par contre elles le sont en tout

temps pour les organismes à but non lucratif reconnus par la municipalité, si elles constituent des campagnes de financement et qu'elles sont autorisées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le groupe de jeunes à tenir une vente de garage le 12 août 2023 ainsi que toutes les personnes désirant se joindre à eux dans le stationnement du Métro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

A) AUTORISATION CÉLÉBRATION MARIAGE – CONSEILLER YVES LAURENDEAU

2023-08-169

Autorisation célébration mariage – conseiller Yves Laurendeau

ATTENDU QU' le conseiller Yves Laurendeau sera célébrant pour le mariage d'Anne Letang et d'Yves Charlebois au cours du mois d'août;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le conseiller Yves Laurendeau à agir à titre de célébrant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

B) POINT SUR LES REVENDICATIONS HYDRO-QUÉBEC

Monsieur le Maire explique que, suite au rassemblement du lundi 31 juillet dernier dans le stationnement du Métro, une rencontre aura lieu avec les maires et les hauts dirigeants d'Hydro-Québec d'ici la fin du mois d'août. Les choses avancent donc dans ce dossier.

C) ÉLECTION PARTIELLE

Monsieur le Maire mentionne que, suite à la démission du conseiller #1 monsieur Gaétan Labelle, au printemps dernier, il y aura une élection partielle le 20 août (vote par anticipation) et le 27 août (jour du scrutin). Il souhaite bonne chance aux 2 candidats dans la course et remercie une fois de plus Monsieur Labelle de son implication au cours de toutes ces années.

D) SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire fait mention qu'un nouveau «speed bump» a été installé sur la rue Papineau, à l'intersection avec la rue Montfort. La sécurité routière est un sujet qui tient à cœur au conseil, donc les citoyens ne doivent pas hésiter à faire part de leurs inquiétudes à ce sujet. Il explique qu'une analyse est faite de chaque cas avant de décider ce qui pourrait être installé ou non.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2023-08-170

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro **# 12 683 à # 12 723** nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/07/2023 et dont le total se chiffre à **133 746.59 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **43 479.24 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **177 225.83 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses précitées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2023-08-171

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juillet 2023 au montant total de **32 402.35 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-08-172

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.